

# 1441, 10 décembre – Moulins.

*Charles, duc de Bourbonnais et d’Auvergne, nomme Michel et Louis Cadier, tout deux licenciés en loi, le second chanoine de Moulins, maîtres des requêtes de son hôtel.*

A. Original perdu.

**MENTION** : analyse par Gaignières, à partir du premier registre de la Chambre des comptes du Bourbonnais. Bibliothèque nationale de France, ms. fr. 22299, folio 11.

(DEPERDITUM)

« Cadier. » Folio 97. Provision de l’office de maître des requestes de l’hostel du duc de Bourbon, en faveur de maître Michel et maître Loys Cadier, chanoine de Moulins, frères, licenciés en loys. A Moulins le X décembre 1441. Expedition le 15 décembre 1441.

---

*Édition : Olivier Mattéoni et Jean-Damien Généro.*

*Ce document PDF a été compilé en juillet 2024 dans le cadre du programme de recherche public « Actes princiers au royaume de France (XIV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècle) », porté par le Laboratoire de médiévistique occidentale de Paris (UMR 8589 CNRS-Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne) sous la direction scientifique d’Olivier Mattéoni, professeur des universités (Paris 1), et dont les partenaires sont le Laboratoire d’Excellence « Histoire et anthropologie des savoirs, des techniques et des croyances » (LabEx hastec), le Centre Jean Mabillon (EA 3634/ École nationale des chartes), le Centre de recherches historiques (UMR 8558/ CNRS-EHESS) et les Archives nationales de France. La transcription et l’appareil critique du présent acte sont mis à disposition sous [Licence Ouverte V 2.0](#).*

*Pour plus d’information, consultez le site Actes princiers ([actesprinciers.huma-num.fr](https://actesprinciers.huma-num.fr)).*